



Réduction du temps de travail, démocratie participative et monnaie-temps

Par Bruno Théret*

DECEMBRE 2012

Le potentiel des monnaies-temps en tant qu'outil de transformation sociale reste encore peu exploré, alors que ces monnaies alternatives permettent de combiner plusieurs objectifs sociaux et environnementaux au sein d'un même dispositif : réduction du temps de travail, participation citoyenne aux affaires publiques, réduction de l'endettement public et distribution des richesses.

L'actuelle distribution sociale du temps est un obstacle majeur à la démocratisation des sociétés contemporaines, l'égalité des chances d'accès aux fonctions politiques et aux services publics dépendant largement de la disponibilité en temps des citoyens. Nous passons paradoxalement une grande partie de notre vie au travail pour financer par des impôts des activités politiques et administratives que nous pourrions exercer pour une bonne partie nous-mêmes, mais dont l'accès nous est interdit par le rationnement du temps politique disponible et la constitution libérale-bureaucratique de l'Etat.

On devrait donc assigner à la réduction du temps de travail (RTT) une finalité politique propre, à savoir le développement de la démocratie participative. Cette visée est d'autant plus intéressante qu'elle n'implique pas nécessairement de diminutions de salaire ni de profit réinvestissable; il suffit pour cela que la RTT ait pour contrepartie des allègements fiscaux accompagnés de baisses des dépenses publiques, celles-ci étant compensées à leur tour par le développement des activités politiques et de service public de tous les citoyens. En effet, l'impôt en argent auparavant gagné par un surcroît de travail dans l'économie capitaliste de marché peut pour partie être remplacé par un transfert de temps de travail en temps d'activités citoyennes.

Mais ne s'agit-il pas là de restaurer la « corvée » alors que l'impôt en argent constitue un moyen de s'en affranchir ? A cette question, on peut répondre de la manière suivante :

- ❶ cette « corvée » n'a nullement disparu et prend actuellement la forme du surplus de travail salarié ou marchand nécessaire au paiement de l'impôt ;
- ❷ considérer comme paiement fiscal les activités citoyennes de délibération, de décision et de gestion politique en changerait profondément la nature : il ne s'agit pas de confier aux citoyens les tâches les plus simples et les moins gratifiantes ;
- ❸ la substitution partielle de l'impôt en argent par la participation citoyenne à la vie de la Cité pourrait être introduite progressivement sur la base du volontariat et à l'échelle locale.

Valoriser les activités citoyennes

Le problème politique premier que pose une telle transformation est plutôt celui de la définition des équivalences entre les impôts payés en argent par chacun sur la base des règles de la démocratie libérale, et les services publics citoyens requis de chacun dans ce qui serait un régime de démocratie participative. Les activités citoyennes dans l'ordre politique devraient en effet dans ce dernier régime être valorisées sur la base du principe démocratique qui veut qu'une heure d'activité ait la même valeur quelle que soit l'activité en question et le statut socio-économique de la personne qui la mène. Or c'est là un principe de valorisation qui ne fait pas bon ménage avec celui qui régit le travail dans l'ordre économique. Cela dit, les expériences actuelles de « monnaies sociales » émises au sein de la

* Economiste (CNRS, IRISSE), université Paris Dauphine.

société civile et enracinés dans des territoires locaux permettent d'envisager une solution à ce problème.

Bien que ces monnaies soient en général non commensurables ou imparfaitement convertibles avec les monnaies officielles, elles conduisent en effet à envisager une valorisation de l'activité citoyenne via la création d'une monnaie spécifique autorisant, d'une part, la mesure et donc la reconnaissance sociale de cette activité ; d'autre part, sa cohabitation avec des monnaies marchandes dans le cadre d'un même système monétaire unifié par une unité de compte commune. Il s'agit en fait d'imaginer une valorisation de l'impôt-temps via une « monnaie-temps » qui reconnaîtrait et afficherait la valeur-richesse de l'activité citoyenne dans la même unité de compte que celle utilisée pour les échanges marchands mais sur la base des valeurs propres au principe démocratique.

Parmi les dispositifs de monnaies alternatives, les monnaies réciprocaires des banques de temps montrent le plus clairement que la finalité d'une monnaie peut être d'inscrire dans la durée des relations sociales démocratiques et respectueuses des biens communs. Ces monnaies sont des monnaies de crédit mutuel en temps, gérées par des « banques » administrant des échanges de services entre personnes sur la base d'un système de valeur fondamentalement différent de celui qui est au cœur de l'échange marchand : l'heure d'activité (en ce cas domestique) y est l'unité de compte, et les échanges se font sur la base de « Une heure = Une heure » quelque soit l'activité et le statut des personnes.

Modèles hybrides

Dit autrement, dans la mesure où elles promeuvent un système de valeur conforme au principe démocratique (un humain = un humain et donc une heure d'activité de tout humain = une heure d'activité de tout autre humain), les monnaies-temps font a priori le plus sens pour envisager la comptabilisation-valorisation sociale de l'activité citoyenne. Certes, puisque les banques de temps sont des dispositifs entièrement autonomes vis-à-vis du système monétaire officiel (leurs monnaies sont inconvertibles) et souvent limités à des communautés locales de petite taille, ce qui fait qu'elles ne sauraient être transposées au cas d'une monnaie-temps fiscale. Celle-ci doit être tarifée en monnaie nationale puisqu'elle est fondée en permanence sur la conversion d'impôts en argent (portant sur les revenus marchands) en impôts-temps déterminés sur la base d'un autre système de valeur (celui démocratique régissant l'usage de la force de pouvoir du citoyen actif).

Il faut alors envisager une hybridation spécifique du modèle des banques de temps avec celui des monnaies complémentaires locales qui sont des monnaies marchandes mais non capitalistes. Ces dernières sont en général commensurables, voire plus ou moins convertibles avec les monnaies officielles, mais elles s'en distinguent fondamentalement :

- ❶ par leur « marquage » sectoriel ou territorial (elles ne servent que pour des échanges marchands sectorisés et/ou localisés),
- ❷ par l'impossibilité de les utiliser comme réserve de valeur (leur perte de valeur dans le temps est programmée, elles portent des taux d'intérêt négatifs).

Un dispositif de monnaie-temps publique adossé à l'impôt-temps pourrait alors être le suivant : pour reconnaître et valoriser le temps dépensé en activité citoyenne, la puissance publique émettrait une monnaie-temps dotée d'un pouvoir libérateur de l'impôt et la distribuerait aux citoyens actifs de façon uniforme – une heure d'activité citoyenne = une unité de monnaie-temps – en contrepartie de leurs heures d'activité politique. Ceux-ci devraient alors l'utiliser pour payer leur impôt-temps qui continuerait ainsi d'être enregistré dans l'unité de compte nationale (mais au compte des ménages désormais et non des entreprises) tout en étant payé en monnaie-temps et non en argent. En d'autres termes, chaque citoyen devrait disposer de monnaie-temps publique pour pouvoir payer une fraction déterminée de ses impôts, et c'est à cette fin qu'il serait incité à participer à des activités citoyennes. Enfin, la conversion des impôts en argent en heures d'activité citoyenne s'appuierait sur la fixation d'un « tarif » de l'unité de monnaie-temps fiscale dans l'unité de compte nationale, tarif correspondant au ratio du volume d'impôt en argent à convertir en impôt-temps rapporté au nombre d'heures*personnes qui serait requis au titre de ce dernier, ratio qui pourrait être de l'ordre du salaire horaire moyen dans la sphère marchande.

Trois effets démocratiques

Plusieurs caractéristiques de ce type de dispositif pourraient alors en faire un puissant vecteur de démocratisation :

Premièrement, l'impôt en monnaie-temps aurait d'abord des effets redistributifs d'autant plus forts que la dispersion des revenus marchands est élevée. Avec un tarif fixé au salaire moyen, le prélèvement serait plus fort et progressif sur les revenus supérieurs à la moyenne et plus faible sur les revenus inférieurs. Dépenser une heure d'activité citoyenne représenterait en effet un prélèvement fiscal plus élevé pour les plus « riches » (contraints de substituer une heure moins rémunérée à une heure mieux rémunérée) alors que cela correspondrait à un gain pour les plus « pauvres », c'est-à-dire les bas revenus et les sans-emploi.

Ces derniers disposeraient alors dès le départ d'un surplus de monnaie-temps fiscale, et la question se pose du comment ils pourraient utiliser ce surplus. La réponse à cette question est à chercher dans le fait que les « riches » préféreront payer leur impôt-temps en monnaie-temps



publique sans « perdre leur temps » à pratiquer des activités citoyennes; ils seront ainsi demandeurs de monnaie-temps et chercheront donc, si possible, à racheter au tarif fixé celle dont disposent les « pauvres », entérinant ainsi l'effet redistributif dans la sphère marchande du dispositif; les « pauvres », grâce à leur activité citoyenne et le change de leur monnaie-temps en monnaie marchande, accéderaient ainsi à plus de biens et services marchands. Cet effet serait évidemment conditionné par de possibles limites mises à la conversion de la monnaie-temps fiscale en argent, et par le fait que l'obligation de payer l'impôt en temps réel d'activité pourrait être plus ou moins étendue.

Si par ailleurs on envisage, outre un minimum obligatoire d'activité citoyenne requis de tous, un surplus de mobilisation citoyenne volontaire sur la base d'un droit des citoyens de payer leur impôt en activité, un second effet possible du dispositif apparaîtrait. Contrairement aux « riches », vue la faible valorisation économique à leurs yeux de ces activités, les plus démunis au plan économique seraient en effet incités à utiliser un tel droit puisque participer aux activités citoyennes serait par surcroît pour eux un moyen d'améliorer leur condition économique. Dans ces conditions, la démocratie participative fonctionnerait comme contre-tendance à la colonisation de l'ordre politique par le pouvoir économique; elle y réduirait son influence.

Un deuxième effet du dispositif pourrait être associé à un « marquage » de la monnaie-temps publique, c'est-à-dire à une restriction légale de sa circulation à des réseaux commerciaux labellisés « développement soutenable » et précisément territorialisés. Comme les détenteurs de hauts revenus seraient potentiellement demandeurs de monnaie-temps fiscale pour s'affranchir de leur impôt-temps, un tel marquage pourrait inciter certains entrepreneurs à produire selon les normes de soutenabilité pour accéder à cette monnaie. Un secteur entier de l'économie marchande serait ainsi susceptible de se déve-

opper sur la base d'un usage orienté politiquement de la monnaie-temps fiscale.

Par ailleurs, cette dernière étant par essence directement convertible dans celles des banques de temps, tous ceux qui en disposeraient en excès seraient incités à l'injecter dans de telles banques, lesquelles de leur côté auraient intérêt à l'accepter pour étendre leur taille et renforcer leur résilience. Un secteur public-privé de banques de temps locales et spécialisées pourrait ainsi se développer.

Last but not the least, par les temps qui courent, la monnaie-temps fiscale permettrait de réduire le recours à l'endettement public et donc la dépendance des pouvoirs publics à l'égard des marchés financiers. L'Etat pourrait en effet, par cette voie, récupérer une capacité d'émission monétaire et de stimulation de la production marchande et non marchande. L'émission d'une monnaie-temps ne saurait être inflationniste, l'unité de compte étant une heure d'activité qui est un invariant indépendant du jeu marchand des prix; de plus cette émission a en permanence une contrepartie fiscale, la monnaie étant gagée sur un impôt qu'il serait par ailleurs difficile de frauder.

La seule question qui se poserait en termes de stabilité monétaire est celle du tarif de conversion (le taux de change) de l'heure d'activité citoyenne dans l'unité de compte commune à l'ensemble de la société. L'Etat pourrait certes manipuler ce tarif en raison de son caractère crucial en termes redistributifs. Plus il serait élevé, moins l'impôt-temps serait fort, plus réduite serait la participation politique, et s'il est fixé au dessus du salaire moyen marchand, plus étendus mais moins intenses seraient ses effets redistributifs. Ce tarif serait donc une variable macroéconomique et politique majeure qui ne saurait être fixée que démocratiquement et moyennant des délibérations informées concernant ses divers effets économiques et politiques. La réduction du temps de travail fournirait de manière endogène les moyens d'une telle réflexion et décision collective.

L'institut Veblen pour les réformes économiques

Notre mission

L'Institut Veblen promeut la transition socio-écologique vers une économie plus soutenable et plus juste. Il anime le programme IRE (Initiative internationale pour repenser l'économie), initié par la Fondation Charles Léopold Mayer en vue de faire émerger de nouvelles propositions dans le domaine de l'économie.



Les notes l'Institut Veblen

Publications hors commerce, les notes Veblen présentent les travaux de l'Institut et de ses partenaires. Suivez nos productions [en cliquant ici](#).

Publié sous Creative Commons

Equipe exécutive

Wojtek Kalinowski
Aurore Lalucq

Conseil d'administration

Philippe Frémeaux (président)
James Galbraith (vice-président)
Patrick Hébert (trésorier)
Jérôme Blanc (secrétaire)

Nous contacter

Institut Veblen
38 rue St-Sabin
75011 Paris
France
Tel : + 33(0)1 43 14 75 75
Fax : + 33(0)1 43 14 75 99
E-mail : contact@veblen-institute.org
www.veblen-institute.org